

Direction départementale
des Territoires du Cher

Service Environnement et
Risques

COMMUNE DE NEUVY DEUX CLOCHERS
LE BOURG

18250 NEUVY DEUX CLOCHERS

Dossier suivi par :
Jean-Mickaël POUDROUX

Mèl : ddt-ser-bgre@cher.gouv.fr

Tél. : 02 34 34 62 41

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de
l'environnement : **Aménagement d'un lotissement au lieu-dit "Champ du Four" sur la
commune de NEUVY-DEUX-CLOCHERS**
Courrier de notification de décision

Réf. : **18-2020-00039**

Bourges, le 25 mai 2020

Madame le Maire,

Par courrier du 14 mai 2020, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :

**Aménagement d'un lotissement au lieu-dit "Champ du Four"
sur la commune de NEUVY-DEUX-CLOCHERS**

dossier enregistré sous le numéro : **18-2020-00039**.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou de demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, la déclaration du projet cessera de produire effet lorsque celui-ci n'aura pas été mis en service ou réalisé dans un délai de trois ans à compter de la date de déclaration.

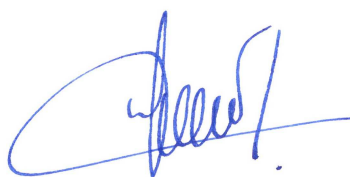
En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Par ailleurs, il vous appartient de procéder à l'affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par subdélégation,
le directeur adjoint,



Maxime CUENOT

P.J. : - récépissé de déclaration

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.